



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autoité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Centre régional de l'autoité environnementale

Date de réception : 13 Novembre 2020 Date de dépôt : 20 Novembre 2020 N° de dossier : F. 994.12.1.00330

1. Intitulé du projet

Requalification du chemin Expédit Hoareau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : Mairie de Salazie
Nom, prénoms et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Stéphane FOUASSIN Maire

RCS / SIRET : 2119740121400016 Forme juridique : Collectivité territoriale

Doit être annexé à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique). | Le projet consiste en la réhabilitation avec élargissement de la chaussée de plusieurs chemin et impasses sur un linéaire total de 1,6 km. Il est également prévu la réfection d'un parking sur une emprise de 265m ² . Enfin, le projet est également concerné par la rubrique 2.1.5.0 eau pluviale au titre des IOTA, en raison de la création de deux exutoires des eaux pluviales vers le milieu naturel. Le bassin versant du projet étant inférieur à 20 ha, le projet est soumis à déclaration au titre de cette rubrique (cf. études hydrauliques en annexe.) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexés au présent formulaire les plans et renseignements de la rubrique 3.1 du formulaire

Le linéaire de voirie à réaménager s'étend sur 1,6km décomposé comme suit :

- Chemin Expédit Hoareau : 945 ml ;
- Rue du Père Castagnan (RD52) : 500 ml ;
- Impasse des Muguetts : 30 ml ;
- Chemin privé n°1 : 25 ml ;
- Chemin privé n°2 : 30 ml ;
- Impasse du Sans-Soucis : 85 ml ;

Les travaux consistent également en la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales, et la création de deux exutoires : un vers la Rivière des Fleurs Jaune, un vers la ravine Grosse Roche.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La Commune de Salazie projette de réaménager le chemin Expédit Hoareau qui est sommairement empierré en 0/80 et ne possède pas d'assainissement pluvial. Elle souhaite, à travers ce projet, réaliser une desserte conforme à la réglementation en vigueur et redimensionner le réseau d'eaux pluviales du secteur afin de lutter contre les inondations en cas de fortes pluies.

Les aménagements visent à satisfaire les objectifs suivants :

- Réhabilitation avec élargissement de la chaussée du chemin Expédit Hoareau sur un linéaire défini en fonction des tranches de travaux ;
- Assainissement des eaux pluviales ;
- Redimensionnement du réseau pluvial existant qui s'étend du Chemin Expédit Hoareau jusqu'à l'exutoire de la Ravine Mulet.

4.3 Décrire sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'une durée de 3 mois, consistent en la création d'une chaussée en enrobée, la création de réseau de collecte enterré d'eau pluviale et la création de deux exutoires des eaux pluviales (vers la ravine Grosse Roche et la Rivière Fleurs jaunes).

Le réseau de collecte des eaux pluviales d'une partie du bourg de la Mare à Vieille Place, jusqu'à l'exutoire de la ravine Grosse Roche, est réalisé en deux temps :

- 1 / Dimensionnement du collecteur principal de la rue du Père Castagnan (RD52), depuis l'intersection avec le chemin Begue, correspondant au point haut du bassin versant drainé par la RD52 jusqu'au bras principal de la ravine Grosse Roche.
- 2 / Dimensionnement des réseaux de collecte secondaires projetés au droit des Impasses et chemin drainés par la rue du Père Castagnan.

Le réseau de collecte des eaux pluviales du chemin Expédit Hoareau disposera deux exutoires : une partie des eaux collectées sera rejetée vers le réseau de la rue du Père Castagnan, une autre partie sera rejetée vers la rivière Fleurs Jaunes (dans un talweg se rejetant vers la Rivière Fleurs Jaunes).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, la chaussée fera l'objet d'entretien courant, de même que le réseau de collecte des eaux pluviales (débroussaillage des abords, enlèvement des déchets ou autres obstacles pouvant créer des embâcles).

Le trafic prévu sur ces voiries sera sensiblement similaire à celle avant aménagement car il s'agit d'une desserte locale.

4/4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 la décision de l'autorité environnementale de votre aire d'aire jointe ou (x) dossier(s) d'autorisation(s)

Le projet sera soumis à :
 - déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 des IOTA ;
 - déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation ;

4/5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------------------------------|
| Longueur de la chaussée à aménager | Estimatif préliminaire : 1,6 km |
| Bassin versant de projet - ravine Grosse Roche | 10,7 ha |
| Bassin versant de projet - Rivière fleurs jaune | 2 ha |

4/6 Localisation du projet
 Adresse et commune(s)
 d'implantation

 Chemin Expédit Hoarau
 Mare à vieille Place
 97433 Salazie

Coordonnées géographiques

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a) 6° a) b) c) 7° a) 9° a) 10° 11° a) et b) 22° 32° 34° 38° 43° a) et b) de l'annexe I du décret R. 122.2 du code de l'environnement

Point de départ
 Point d'arrivée
 Communes traversées

Long. 55° 30' 25" 17 Lat. 21° 01' 41" 10
 Long. 55° 30' 30" 59 Lat. 21° 01' 30" 64

Salazie

Joignez à votre demande les annexes n° 2 et 3

4/7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4/7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4/7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs et vous servir notamment de l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de l'Agence de direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'Environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-ministere-environnementales.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inventaire-np.fr/zone/516/516000/Viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/lesquels ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de 1 ^{er} ou 2 ^e ordre (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation naturelle ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre du projet se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National de La Réunion |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du risque d'incendie ou par un arrêté municipal de classement en zone de déboisement ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre du projet se situe dans la zone tampon du patrimoine mondial de l'UNESCO "Pitons, Cirques et remparts". |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone numérotée ou classée objet d'un décret d'application ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il présent ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPR inondation et mouvement de terrain de la commune a été approuvé en juillet 2019 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre d'étude se situe sur la commune de Salazie, située intégralement sur la masse d'eau souterraine FLRG 125 - Cirque de Salazie. Elle n'est pas classée en zone de répartition des eaux (arrêté n°2019 - 132/SG/DRECV du 21/01/2019). |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'accumulation naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe dans la zone de surveillance rapprochée du captage la rivière Fleurs Jaunes. Il n'est pas soumis à des prescriptions supplémentaires que celles définies dans la réglementation (l'élaboration d'un dossier de déclaration au titre des IOTA). |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | OUI | Non | à quel(s) quelle(s) distance(s) ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes?
Veuillez compléter le tableau suivant.

| Incidences potentielles | | OUI | Non | De quelle nature? De quelle importance? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Environnemental des prélèvements d'eau? Si oui, dans quel milieu? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impacts potentiels des drainages / autres modifications prévisibles des masses d'eau souterraines? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il existant, riche ou riche en matériaux? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il riche en matériaux? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques)? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|-----------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire, il s'agit d'améliorer les conditions de circulation actuelle. Cependant l'amélioration de la gestion des eaux pluviales permettra à un riverain de construire une maison individuelle supplémentaire (qui ne peut se faire à l'heure actuelle en raison d'inondations fréquentes). L'augmentation du trafic restera donc limitée. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La présence des camions et les travaux en phase chantier seront sources de nuisances sonores pour les riverains. |

| | | | | |
|-----------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seuls rejets concernent les rejets d'eau pluviales. Le réseau sera dimensionné pour une pluie décennal. Les études hydrauliques du projet se sont basées sur le guide de gestion des eaux pluviales de La Réunion. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet générera un peu de déchets inertes liés aux travaux de bétonnage et de déchets non dangereux liés au dévolement de réseau. |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

62 Les incidences du projet identifiées au 6.11 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

63 Les incidences du projet identifiées au 6.11 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

64) Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard de votre projet, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

B.2/ Autres annexes volontairement fournies par le maître d'ouvrage ou le bénéficiaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

- 1. Etudes hydrauliques du projet
- 2. Etudes préliminaires du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Salazie

le

26/10/2020

Signature

Le Maire,
Stéphane FOUASSIN



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

